



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hébergement d'urgence des jeunes du jardin des Chartreux

Question orale n° 489

Texte de la question

M. Boris Tavernier alerte M. le ministre de la ville et du logement sur la situation indigne à laquelle font face 150 jeunes qui survivent dans le jardin des Chartreux, depuis plus d'un an, malgré les températures glaciales en hiver et caniculaires en été. Ces conditions sont inhumaines. Depuis quelques semaines, le diocèse accueille 28 familles à l'église Saint-Polycarpe, mais uniquement la nuit, permettant à certains d'entre eux d'avoir un lieu de répit. Il n'empêche que la grande majorité passe encore la nuit dehors, sans accès à l'eau chaude, au chauffage, à la protection d'un lieu fermé. La plupart de ces jeunes sont arrivés à Lyon seuls, sans argent ni famille, ayant subi des épreuves physiques et psychologiques redoutables et nécessitant en plus d'un hébergement un accompagnement médico-social ou des soins. Malgré les alertes répétées des élus locaux depuis un an, aucune solution pérenne et digne n'a été proposée par l'État à ce jour. Alors que l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'État, la Ville de Lyon, les collectifs citoyens ainsi que le diocèse, continuent de se mobiliser pour éviter que des enfants, leurs familles et des jeunes se retrouvent à la rue. En 2025, la municipalité a ainsi consacré près de 3 millions d'euros à l'hébergement d'urgence et à la lutte contre le sans-abrisme. À cette enveloppe s'ajoutent 1,4 million d'euros de subventions versées aux associations agissant dans ce domaine. Réquisitions de gymnases, mobilisation de logements vacants, accueil des familles dans des écoles malgré les risques réglementaires, voilà maintenant 6 ans que les élus lyonnais sont engagés pour trouver le plus de solutions possibles. Par ailleurs, pendant les vacances de Noël et la période de fermeture scolaire, la ville prend en charge les familles hébergées jusque-là dans ses écoles. 88 personnes dont 55 enfants sans toit sont hébergées à l'hôtel pendant toute la durée des vacances. Cette mobilisation n'est pas suffisante. Tout simplement parce que l'hébergement d'urgence ne fait pas partie des compétences attribuées à la commune. C'est à l'État d'agir et malgré les alertes répétées depuis un an, aucune solution pérenne et digne n'a été proposée à ce jour. C'est la raison pour laquelle la collectivité a été contrainte d'engager deux recours indemnitaires contre l'État afin d'obtenir un dédommagement des prises en charge. Il lui demande ce que le Gouvernement prévoit de faire pour ces jeunes qui tentent de survivre chaque nuit dans les rues.

Données clés

Auteur : [M. Boris Tavernier](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 489

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Ville et Logement

Ministère attributaire : Ville et Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)